

## AVIS PUBLIC

---

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-468** intitulé « *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à réviser les règles encadrant la tenue des séances du conseil et à abroger le *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1).
- le règlement **AO-469** intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* ». L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2020.
- le règlement **AO-470** intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation* ». L'objet de ce règlement vise à approuver le budget pour l'année 2020 de la SDC Laurier Ouest – Outremont et à imposer la cotisation reliée à ce budget.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 10 décembre 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

